



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **TR2 CAPITAL SA**, Rue du Tertre 12,
2000 Neuchâtel
2. Date du prononcé de dissolution: 25.06.2013
3. Suspension de faillite: 16.08.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.09.2013
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : conseil auprès de personnes physiques, de personnes morales et d'entreprises en tout genre qui cherchent à s'établir ou s'implanter en Suisse, toutes démarches administratives et tous services y relatifs; gestion de patrimoine, tous conseils et toutes opérations financières, conseil en matière de stratégie d'entreprises et d'acquisition d'entreprise, toutes études de marché et toutes analyses de viabilité de projets, audit de systèmes de gestion (technique, juridique et financière), conseil en marketing et communication, tous travaux d'expertise en tous genres, toutes activités d'architecture et d'urbanisme, tout conseil en matière de succession (pour but complet, cf. statuts).

Office des faillites
2053 Cernier

01044327

